

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

HANDICAP

**RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA
COMMISSION COMMUNALE
D'ACCESSIBILITÉ**

Délibération : **02.2020.004**

Transmis en préfecture le :

28 février 2020

Séance du : **25 février 2020**

Compte-rendu affiché le **28 février 2020**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **19 février 2020**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Christophe
EVRAT, Michel MONNET, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, François VURPAS,
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale
ROTIVEL, Bernard GUEDON, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Marie-Paule GAY, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie
JANAS, Gilles PEREYRON

Pouvoirs :

Marie-Paule GAY à Yves DELAGOUTTE, Nicole
CARTIGNY à Fabienne TIRTIAUX, Anne-Marie
JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Gilles
PEREYRON à Thierry MONNET

Membres absents à la séance :

Marylène MILLET, Christian ARNOUX, Yves
GAVALT, Olivier BROSSEAU, Serge BALTER

RAPPORTEUR : Madame Pascale ROTIVEL

Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Communale d'Accessibilité s'est réunie le 25 novembre 2019.

Le rapport de la commission doit être ensuite présenté au Conseil Municipal, objet de la présente délibération.

Ce dernier dresse un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports de la commune.

Il met en exergue l'accessibilité des bâtiments communaux conformément à l'Adap.

A ce titre on notera que 2020-2021 constitue la période à mi parcours de cet agenda et qu'un point de situation « bilan à mi parcours » doit être réalisé.

Concernant les bâtiments privés du territoire, plus d'une cinquantaine d'ERP ont réalisés des travaux de mise en accessibilité.

Un état des lieux est également dressé concernant le parc d'habitat. Cet état est partiel puisqu'il ne concerne que le parc des bailleurs conventionnés et l'actualisation reste soumise aux données transmises par ces derniers.

Concernant l'accessibilité des transports, en 2019, sur la S9 a été créée un accès supplémentaire lié à une remarque de la précédente commission communale d'accessibilité.

Les membres de la commission ont également noté un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap pour la commune (6,43%) supérieur à la réglementation exigée à 6 %.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2019 de la Commission Communale d'Accessibilité.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Pascale ROTIVEL,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

RAPPORT ANNUEL 2019
de la Commission Communale d' Accessibilité des bâtiments communaux

1. Mise en conformité

La mise en conformité suppose à la fois le respect de la réglementation en vigueur et une adaptation de cette réglementation au regard des secteurs (petite enfance, scolaire, sports, culture...), de la situation géographique sur la commune, du taux de fréquentation, de la répartition des coûts sur 9 ans.

Au total, 51 bâtiments communaux sont concernés. Les travaux sont organisés sur 9 ans. Des dérogations peuvent être accordées pour les causes possibles suivantes :

- des difficultés techniques,
- un souci esthétique pour les bâtiments de France,
- un rapport bénéfice/coût, notamment pour les commerces.

Budget 2019 : 100 000 €

Ne sont pas comptabilisés les travaux réalisés en régie.

2. Bâtiments concernés en 2019

- **École Bergier** : installation d'un visiophone et aménagement des sanitaires communs à l'accueil enfance. Travaux en cours.
- **Restaurant scolaire Mouton** : création de sanitaires accessibles
- **Vestiaires au stade des Barolles** : création de 2 vestiaires accessibles par rampe intérieure, aménagement de 2 douches avec chaise et espace de change. La salle de convivialité sera accessible depuis le vestiaire. Fin des travaux prévus été 2020. L'aménagement des sanitaires est en cours de consultation.
- **Maison des Champs** : création de 2 sanitaires accessibles au RDC (étude en cours) et aménagement pour l'accès à la verrière. (étude transmise aux Architectes des Bâtiments de France). La main courante sera installée début 2020.

3. Perspectives 2020

Le budget prévisionnel envisagé à l'accessibilité des bâtiments en 2020 est de 140 000 €.

Les bâtiments concernés seront :

- **Restaurant scolaire Guilloux** : création de sanitaires accessibles et amélioration des accès au bâtiment.
- **Gymnase Guilloux** : création de sanitaires accessibles et amélioration des accès aux bâtiments
- **Crèche Pom' Cerises** : amélioration des accès.

II - Accessibilité pour les bâtiments n'appartenant pas à la commune.

Sur 230 commerces présents sur le territoire saint-geinois, à fin 2019, 93 ont effectué des travaux de mise en accessibilité ou des demandes de dérogation. 30 ont déposé leur attestation de conformité.

Sur 140 professions libérales, 28 cabinets ont réalisé des travaux de mise en accessibilité ou des démarches de dérogation. 11 ont déposé leur attestation de conformité.

Pour 2019, 45 commerces, dont Saint Genis 2, 2 lycées (Pressin et Descartes) et 3 professions libérales ont réalisé des travaux de mise en accessibilité.

III - Accessibilité et logements

1. Subvention de la ville accordée au titre de la convention signée avec SOLIHA

Il s'agit de participer financièrement au maintien à domicile des personnes de + de 65 ans ou en situation de handicap.

Montant de la subvention accordée par la ville : 1 820,00 € soit 260,00€ par foyer

4 foyers ont bénéficié de cette aide en 2018, pour 2019, 6 dossiers ont été déposés.

Cette subvention intervient dans le cadre d'un plan de financement global et a permis de financer les adaptations de salle de bains, des toilettes, des travaux de rénovation énergétique, d'installation de fenêtres et de volets roulants, l'installation d'un monte escalier et accessibilité extérieure, un changement de chaudière...

2. État des lieux des logements accessibles sur la commune (recensement réalisé par les bailleurs)

Bailleurs sociaux	Nombre total de logements sociaux	Nombre de logements adaptés	Pourcentage de logements adaptés	Nombre de logements adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements adaptables au fauteuil roulant	Nombre de logements non adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements non adaptables au fauteuil roulant
GRAND LYON HABITAT	698	16(4 T2 / 7 T3 / 3 T4 / 2 T5)	1,15	363	59,00%	197	31,70%
ALLIADÉ HABITAT	415	3 (2 T2 / 1 T3)	1,45	64	NC	NC	NC
IMMOBILIERE RHONE-ALPES	45	0	0	NC	NC	NC	NC
SEMCODA	3	0	0	NC	NC	NC	NC
LYON METROPOLE HABITAT	77	8 (4 T2/ 4 T3)	10,39	NC	NC	NC	NC
ICF	63	0	0	NC	NC	NC	NC
SCIC HABITAT	56	NC	NC	NC	NC	NC	NC
HABITA ET HUMANISME	26	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Total	1445	19	1,31%	462	31,97%	197	16,63%

Alliade Habitat a livré « Le Colibri », 26 logements, rue Guilloux, 100% logement social et accessible.

IV - Accessibilité et transport sur Saint-Genis-Laval

Ligne	Total arrêts	Total arrêts sur la commune	Nombre d'arrêts PMR sur la commune	% accès PMR sur la commune
C10	23	12	11	92 %
78	47	15	15	100 %
S9	23	23	7	30,43 %
17	39	15	15	100 %
88	15	7	6	86 %

Sur les 5 lignes traversant la commune, 2 lignes sont complètement accessibles (17 et 78), 2 lignes n'ont plus qu'un seul arrêt non accessible.

Sur la ligne S9, un arrêt supplémentaire a été créé afin de permettre à un enfant en situation de handicap d'utiliser les transport en commun.

V - Informations diverses et échanges avec la commission.

Le taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap (RQTH) pour la commune est de 6,43 % supérieur au taux exigé de 6 %.